

Montréal, le 3 juillet 2012

Par dépôt électronique (SDE)

À : Tous les participants

**Objet : Demande relative à l'intégration des programmes du FEÉ au PGEÉ
à la suite de la décision D-2010-116
Dossier de la Régie : R-3790-2012**

Pour faire suite à notre correspondance du 29 juin 2012 accordant un délai supplémentaire à Gaz Métro pour le dépôt de son argumentation écrite dans le dossier mentionné en titre, la Régie établit, par la présente, le calendrier de dépôt des argumentations :

- **23 juillet 2012, 12h** : date limite pour le dépôt des argumentations écrites des intervenants;
- **30 juillet 2012, 12h** : date limite pour la réplique de Gaz Métro.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as